



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 07 avril 2016

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Stéphanie PERNOD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 31 mars 2016

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2016, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut, le procès-verbal du 31 mars 2016 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 07 avril 2016

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration – finances

1°) Approbation compte de gestion 2015

Monsieur Claude JOND expose au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2015 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget principal).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 132 559,33 €	2 725 062,48 €
Dépenses	3 332 565,40 €	2 307 640,67 €
Résultats de l'exercice	799 993,93 €	417 421,81 €
Résultat antérieur reporté	1 202 374,51 €	- 637 677,84 €
Résultat de clôture 2015	2 002 368,44 €	- 220 256,03 €
Résultat consolidé	1 782 112,41 €	

Approuvé à l'unanimité.

2°) Approbation compte administratif 2015

Monsieur Claude JOND expose au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2015 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 132 559,33 €	2 725 062,48 €
Dépenses	3 332 565,44 €	2 307 640,67 €
Résultats de l'exercice	799 993,93 €	417 421,81 €
Résultat antérieur reporté	1 202 374,51 €	- 637 677,84 €
Résultat de clôture 2015	2 002 368,44 €	- 220 256,03 €
Résultat consolidé	1 782 112,41 €	

La section de fonctionnement présente un excédent de 799 993,93 € et la section d'investissement, un excédent de 417 421,81 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 1 202 374,51 € pour la section de fonctionnement (compte 002) et à un déficit de 637 677,84 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2015 présente un excédent de 2 002 368,44 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 220 256,03 € en investissement, soit un résultat consolidé de 1 782 112,41 €.

Approuvé à l'unanimité.

3°) Affectation des résultats 2015

Afin d'alimenter le budget d'investissement, M. Claude JOND propose de :

- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 986 314,33 €
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 220 256,03 €
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 1 016 054,11 €

Approuvé à l'unanimité.

4°) Attributions subventions 2016

M. Claude JOND propose au Conseil Municipal d'examiner les demandes de subventions suivantes pour un montant total de 729 859.20 €.

La commission des finances suggère de ne pas augmenter les subventions au regard des efforts à faire sur le budget mais de ne pas non plus les baisser afin de maintenir le dynamisme associatif qui porte largement les activités et la vie sociale de Praz-sur-Arly.

Seules quelques exceptions :

- Le ski club avec + 1000 € qui été toujours aidé financièrement par le club des sports pour payer certains stages. Le Club des Sports n'existant plus (donc plus de subvention à donner par ailleurs), la commission a donc validé de reporter une partie de cette aide sur le Ski Club. Notons que les autres sections n'ont pas demandé plus que d'habitude.
- L'office de tourisme voit, lui, sa subvention baisser un peu puisque l'an dernier il avait bénéficié d'une hausse exceptionnelle due à l'aide donnée par la mairie pour les départs à la retraite insuffisamment provisionnés par l'association à l'époque.
- L'association sportive de l'école: hausse conséquente de l'aide pour aider à financer le voyage scolaire exceptionnel de cette année. Il s'agit, en effet, de la classe de mer à Roscoff, ville avec laquelle est jumelé Praz. Tous les enfants de l'école primaire vont partir.

Approuvé à l'unanimité.

5°) Approbation taux fiscal 2016

Monsieur Claude JOND rappelle au Conseil Municipal que lors de l'approbation du budget 2016, il convient de fixer les taux d'imposition 2016.

Il présente, en premier lieu, le contexte budgétaire. M. JOND explique que le cumul sur 4 ans des baisses de dotations de l'Etat et des prélèvements sur les recettes fiscales de la commune présente un manque à gagner de 1,3 M€ pour le village. Monsieur le Maire ajoute que ce montant n'intègre pas les dépenses supplémentaires liées au désengagement de l'Etat qui, par exemple, instruisait encore les permis de construire pour la commune jusqu'en 2011, avant de demander à la mairie de le faire elle-même et d'embaucher. Ou encore la réforme des rythmes scolaires, qui coûte à la commune près de 25 000 € par an déduction faite de la subvention de l'Etat.

Devant la situation, M. JOND rappelle que, l'an dernier, la mairie a pu encore économiser environ 200 000€, mais que, cette fois, les marges de manoeuvre deviennent étroites d'autant que, pour la première fois depuis des années, les recettes de la commune baissent. La dynamique des bases fiscales ne permet pas, pour la première fois, de compenser les baisses de dotation de l'Etat, ainsi que le FPIC et le FNGIR (ponctions de l'Etat sur les recettes communales). De nouveaux efforts ont été demandés aux services pour réduire les dépenses de fonctionnement. La commission des finances a également supprimé du budget d'investissement 2016 plus de 600 000 € de travaux et projets qui seront, au mieux, reportés d'un an.

Néanmoins, M. JOND précise que ces efforts ne suffisent pas et qu'il devient difficile de réaliser les projets ou d'assurer la même qualité de services sans une augmentation des impôts. Il expose la position de la Commission des Finances, qui propose une hausse d'un point de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti. Il s'agit d'une solution de dernier recours après ces plans d'économie, en précisant que les taux n'avaient pas évolué depuis 10 ans.

Cette évolution des taux permettra d'augmenter les recettes fiscales de 4,8 % cette année et de proposer un budget de fonctionnement à l'équilibre d'un montant de 5,053 M€.

Ainsi pour l'exercice 2016, il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition suivants :

	<u>Taux d'imposition 2015</u>	<u>Taux d'imposition 2016</u>
Taxe d'Habitation	19,94 %	20,94 %
Taxe Foncière bâti	15,81 %	16,81 %
Taxe Foncière non bâti	128,76 %	128,76 %
Taux de la CFE	27,86 %	27,86 %

Approuvé à l'unanimité.

6°) Approbation du budget primitif 2016

Monsieur Claude JOND présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les documents budgétaires annexés à la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2016 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2015.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2016 de la Commune de Praz sur Arly avec reprise des résultats en équilibre :

- ➔ 5 053 000,00 € en section de fonctionnement
- ➔ 5 221 860,00 € en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité.

7°) Convention Office du Tourisme – ajustement subvention

Pierre Bessy rappelle au Conseil Municipal que la commune subventionne l'Office du Tourisme chaque année et a approuvé le versement d'acomptes sur le montant de subvention 2015. Or le montant 2016 est inférieur de 10 000€.

Il est proposé de réajuster les montants des échéances à venir sachant qu'à ce jour 283 000 € ont été mandatés. Le solde sera versé comme suit :

DATE DU VERSEMENT	MONTANT (€)
20 juin	50000
08 août	50000
04 décembre	47000
TOTAL	147000

Approuvé à l'unanimité.

Chapitre travaux - forêts

8°) Convention de voirie RD 1212 – plateau surélevé

M. Jean-Paul Jaccaz indique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a délégué à la Commune la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du plateau surélevé sur la RD 1212 devant l'école les Eterlous. Il a par ailleurs donné un accord de principe sur les dispositions techniques du projet.

Il convient désormais de formaliser ces dispositions et de signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien.

Celle-ci précise :

- la maîtrise d'ouvrage,
- les caractéristiques de l'ouvrage,
- l'autorisation d'occupation du domaine public départemental,
- la dévolution du marché et le suivi des travaux à la charge de la Commune,
- la réception et mise à disposition de l'ouvrage,
- la répartition de l'entretien de l'ouvrage entre la Commune et le Conseil général.

Approuvé à l'unanimité.

Chapitre eau - assainissement

9°) Approbation du compte de gestion 2015 du budget Eau et Assainissement

M. Pierre Bessy expose au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2015 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et assainissement).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	608 464,56 €	353 263,37 €
Dépenses	508 702,01 €	269 921,34 €
Résultats de l'exercice	99 762,55 €	83 342,03 €
Résultat antérieur reporté	165 464,13 €	- 12 087,59€
Résultat de clôture 2015	265 226,68 €	71 254,44 €
Résultat consolidé	336 481,12 €	

Approuvé à l'unanimité.

10°) Approbation du compte administratif 2015 du budget Eau et Assainissement

Pierre Bessy expose au Conseil municipal le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement de l'année 2015 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	608 464,56 €	353 263,37 €
Dépenses	508 702,01 €	269 921,34 €
Résultats de l'exercice	99 762,55 €	83 342,03 €
Résultat antérieur reporté	165 464,13 €	- 12 087,59 €
Résultat de clôture 2015	265 226,68 €	71 254,44 €
Résultat consolidé	336 481,12 €	

La section d'exploitation présente un excédent de 99 762,55 € et la section d'investissement, un excédent de 83 342,03 € avant répartition des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 165 464,13 € en section d'exploitation (compte 002) et à un déficit de 12 087,59 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2015 présente un excédent de 265 226,68 € pour la section d'exploitation et un excédent de 71 254,44 € pour la section d'investissement, soit un résultat consolidé de 336 481,12 €.

Approuvé à l'unanimité.

11°) Affectation des résultats 2015 du budget Eau et Assainissement

M. Pierre Bessy propose l'affectation des résultats au budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 71 254,44 €,
report en section d'exploitation (ligne 002 en recette) pour un montant de 265 226,68 €.

Approuvé à l'unanimité.

12°) Approbation du budget 2016 du budget Eau et Assainissement

M. Pierre Bessy présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2016 tant en Exploitation qu'en Investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2016 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2015.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2016 de la commune de Praz-sur-Arly avec reprise des résultats en équilibre :

- 801 000,00 € en section d'exploitation
- 477 000,00 € en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION
DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION
DES ADJOINTS AU MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION
DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 22 h 00.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 07 avril 2016 par le SECRETAIRE élu par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 07 avril 2016.

Signé par Stéphanie PERNOD, Secrétaire de séance

Vu pour être affiché le
Code Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du

Le Maire, Yann JACCAZ